

## Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne

Monsieur le Ministre,

Concerne : Les administrateurs familiaux 'piégés' dans le Registre Central de la Protection des Personnes

### Registre central de protection des personnes (RCPP)

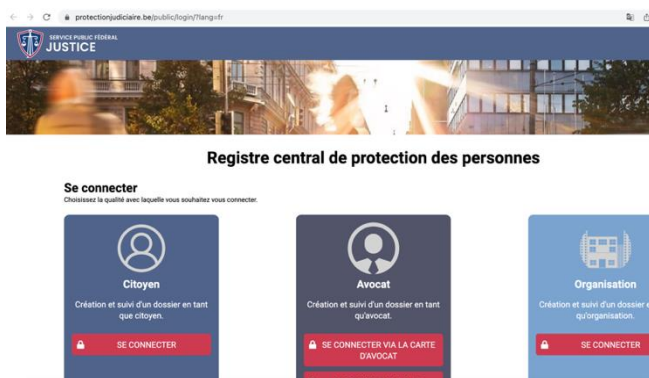
Depuis 2013<sup>1</sup>, il existe un régime unique de protection des personnes incapables de gérer leur patrimoine et/ou leur personne nommée « l'administration judiciaire des biens et/ou de la personne ».

En juin 2021, un nouveau registre informatisé s'est invité dans l'organisation des administrations : le Registre Central de la Protection des Personnes ou RCPP.

Pour chaque personne protégée, le RCPP rassemble l'ensemble des informations, documents, requêtes, ordonnances du juge et rapports.

L'objectif visé par ce registre est d'uniformiser les procédures et de simplifier le travail des justices de paix au bénéfice exclusif des personnes protégées.

Objectifs louables et pertinents vu le volume de travail qui incombe aux justices de paix, cependant les inconvénients sont importants.



### Les administrateurs non professionnels incités à utiliser la plateforme informatique du RCPP

Nous tous, signataires de la présente, sommes en relation régulière avec des familles de personnes fragilisées qui sont sous régime de protection.

Quand cela est possible, la loi sur l'administration judiciaire permet à un proche de remplir la fonction d'administrateur, prioritairement à un professionnel. Du fait de sa proximité, l'administrateur familial a une meilleure connaissance des besoins de la personne protégée, ce qui permet d'éviter l'intervention d'une personne extérieure. Ces administrateurs sont, par hypothèse, des non professionnels, parfois des conjoints, des parents, des frères ou sœurs, souvent bénévoles.

D'autres personnes protégées ont un administrateur professionnel, souvent un avocat.

Si la loi impose aux administrateurs professionnels de passer par la plateforme informatique du RCPP, elle en fait une simple faculté et non une obligation pour les administrateurs non professionnels.

En pratique, de nombreux administrateurs familiaux se voient contraints de déposer leurs documents dans le RCPP via la plateforme informatique.

Imposer l'utilisation du RCPP aux administrateurs non professionnels est contraire aux termes de la loi et à son esprit qui voulaient garantir l'accès à la justice à une population moins aisée, parfois âgée et peu habituée à l'utilisation de l'informatique.

### L'accès aux services numériques n'est pas une réalité pour tous

Si l'accès aux services numériques, largement amplifié par la crise sanitaire, est acquis pour de nombreuses personnes, la Fondation Roi Baudouin<sup>2</sup> nous rappelle dans une récente étude que :

- De nombreux Belges ne disposent toujours pas d'un accès internet à domicile,
- Les personnes âgées, les personnes ayant un niveau de scolarisation peu élevé, les classes sociales les moins aisées ont peu accès aux services publics informatisés.

Les administrateurs non professionnels sont parfois des personnes peu familiarisées aux outils informatiques.

<sup>1</sup>Loi du 17 mars 2013

<sup>2</sup>Inclusion numérique, les services numériques essentiels ; profitables à toutes les personnes ?, novembre 2021, Fondation Roi Baudouin

Les inciter à utiliser la plateforme informatique du RCPP les plonge dans l'inquiétude, génère des frais et les éloigne de la justice. Dans certaines situations, cette 'pression' incite des administrateurs non professionnels à renoncer à assumer cette responsabilité, ce que nous déplorons sincèrement.

#### Pour une meilleure information et un soutien aux administrateurs non professionnels

Face à ce constat, il est urgent de :

- Rappeler aux mondes politique et judiciaire que l'utilisation du registre informatisé n'est qu'une faculté et non une obligation pour les administrateurs non professionnels.
- Informer les administrateurs non professionnels sur leur droit à continuer à utiliser les documents papier s'ils le souhaitent.

Nous plaidons pour une modification législative rappelant ce droit d'utiliser la version papier lors de toute invitation à utiliser le RCPP.

#### L'État doit garantir l'accès à la justice pour tous.

Garantir l'accès de tous aux services publics en général et à la justice en particulier est une responsabilité prioritaire de l'État. Quand ce droit n'est pas garanti, l'État est défaillant.

Actuellement un administrateur non professionnel qui aurait utilisé, ne fût-ce qu'une fois, la plateforme informatique du RCPP (parfois sur insistance de la justice de paix), ne peut plus revenir à la version papier. En imposant ad vitam l'utilisation du registre RCPP à toute personne qui l'aurait utilisé, ne fût-ce qu'une fois, la loi ne garantit plus l'accès à la justice pour tous.

Pour maintenir l'accès à la justice pour tous, nous plaidons pour une modification législative qui autorise toute personne qui éprouve des difficultés à utiliser la plateforme informatique du RCPP à revenir à la version papier, même s'il en a été utilisateur dans le passé.

#### Évaluation des administrateurs non professionnels

C'est en garantissant ces droits que nous pourrions assurer une meilleure qualité de vie des personnes les plus fragilisées en leur assurant un soutien par un administrateur qui leur est proche, peu importe ses compétences informatiques peu représentatives de sa capacité à assurer la qualité de vie.

Les qualités d'un administrateur familial sont l'honnêteté, la recherche de la qualité de vie de son proche, sa proximité et sa connaissance de ses besoins.

Si le monde judiciaire examine les qualités d'un administrateur à l'aulne de ses compétences informatiques, c'est l'essence même du rôle de l'administrateur familial que l'on perd. Tant mieux s'il a des compétences informatiques, cela facilitera ses contacts avec le juge. Mais s'il n'en a pas et qu'il assume avec compétence son rôle d'administrateur, n'est-ce pas l'essentiel ?

C'est sur cette réflexion que nous vous prions de tenir compte des réalités de terrain des administrateurs non professionnels.

Nous sommes bien sûr à votre disposition pour discuter de ces points au bénéfice de ces personnes fragilisées que nous accompagnons.

#### Liste des signataires (par ordre alphabétique)<sup>3</sup>

AARTS Jacqueline, Directrice de Les Elfes

AGONI Cinzia, Co-présidente d'Inforautisme

BAETENS Tanguy, administrateur familial

BRISACK Sigrid, Directrice Aidants Proches asbl

BURNOTTE Jocelyne, Présidente de AP<sup>3</sup> et Directrice du CIREP Centre Informations et Ressources Polyhandicap

CARIS Jean-Marc, Directeur général de Andage

CARRIER Pascale, directrice du SAPHAM

CASCIANI Angelo, Administrateur familial

---

<sup>3</sup> A l'initiative de la Fondation Portray, Marie-Luce Verbist, directrice - [mlve@fondation-portray.be](mailto:mlve@fondation-portray.be) - 0475/77 59 60

COIGNARD Patricia, Administratrice familiale  
COLS Géraldine, Administratrice de Fup Fauteuils Volants et Resp. Fonds Nominatifs à la Fondation Portray  
DABEUX Thomas, Responsable plaidoyer d'Inclusion asbl  
DARCHEVILLE Jacques, Président de la Fondation privée Jardin 'âges  
DE BROUWER Marie Bernadette, Secrétaire de Similes Wallonie  
DECKER Claude, Administrateur familial  
DELESCAILLE Hélène, Directrice de Madras asbl  
DELVAUX Luc, Coordinateur du Val des Coccinelles  
de POTTER Pauline, Directrice et Administratrice déléguée de L'Essentiel  
DORMAL Robert, Directeur de Coup de Pouce à l'Avenir  
DURBECQ Thierry, Président de la Fondation Portray et du Farra  
ECHTERBILLE Bruno, Administrateur familial  
ELSEN Jean Marie, Président de Inclusion asbl et Administrateur de la Fondation Portray  
FERY Virginie, Directrice Générale de la Douceur des Coteaux Mosans  
FRESON Claudine, Présidente Similes Wallonie  
HAULET Sophie, Directrice de Le Serac et son équipe  
JAVAUX Cécile, Directrice de Madras-Bxl asbl  
JOOS de ter BEERST Marie Sophie , Administratrice familiale  
LAMBRE Colette, Administratrice familiale  
LAMBRECHT Luc, administrateur de la Fondation Portray  
LEBON Candice, Coordinatrice du SAC L'Essentiel  
LENNE Delphine, Directrice de Les Pilotis  
LIEUTENANT Christian, Administrateur familial  
LORGE Daniel, Administrateur familial  
MAGEROTTE Ghislain, Professeur émérite U-Mons  
MARY Nicolas, Directeur de Les Pilotis asbl  
MENKE Thibault, Responsable du service Communication et Assistant politique du GAMP  
MESSAOUDI Ouïam, Secrétaire générale ASPH  
MIARD Jacques, Administrateur familial  
MOHY Yolande, Administratrice familiale  
OLEFFE Etienne, Président honoraire et initiateur de la Fondation Portray  
PIRE Joëlle, Administratrice familiale  
PUISSANT Marina, Présidente de la Fondation Anthélie et Administratrice familiale  
RAINOTTE Xavier, et son équipe, Directeur général Les Services de l'Apem-T21  
TRÉMOUROUX Marc, Président d'Altéo  
VAN BOECKEL Thierry, Administrateur de la Fondation Portray  
VANDEN BOSSCHE Cécile, Présidente du Réseau Intersectoriel Bruxellois de Captation et Maintien en logement  
Bru4Home ASBL.  
VERBIST Marie-Luce, Directrice de la Fondation Portray  
VERSTRAETE Catherine,  
WAGNER Mélissa, Assistante sociale à La Croisée  
WAUTHY Nathalie, Administratrice familiale

